

Maternelle : halte aux provocations du ministre



Le message est clair : les tout-petits sont des êtres pourvus d'un tube digestif et qui ferment gentiment les yeux quand on les couche.

L'école maternelle est la 5ème roue du carrosse. Pire, le Ministre lui-même affiche à son égard une cruelle méconnaissance doublée d'un mépris réitéré pour ses enseignants. Se lamenter sur cet état de fait ou agir pour que ça change ?

➔ **Pour le SE-UNSA il faut opposer à cette vision réductrice un autre projet social et proposer une autre ambition pour notre école maternelle.**

Au SE-UNSA, nous revendiquons que la scolarité obligatoire démarre à trois ans !

Il faut cesser de tourner autour du pot... Si c'est une école de plein droit, si elle est le premier maillon de la chaîne du système éducatif, si elle offre véritablement un lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, pourquoi maintenir son statut « facultatif » ? Certains ont repéré cette faille et ne se gênent pas pour s'y engouffrer : variable d'ajustement de la carte scolaire, demi-postes d'enseignants, moyens de fonctionnement à la carte, formation initiale et continue négligée ...

Il est temps que cela cesse !

Les 2-3 ans, un vivier intarissable d'économies budgétaires pour le Ministre !

Dans la dernière note d'information du ministère (NI 08-01), on peut lire : « La priorité donnée à l'accueil en maternelle des enfants les plus âgés se fait au détriment de l'accueil des élèves de 2 ans »... les choses sont claires !

Le constat est même sans appel.

En cinq ans, le taux de scolarisation des deux ans a diminué de 35% à 20,9% à la rentrée 2007. Autrement dit, en cinq rentrées, on est passé de plus d'un enfant sur trois scolarisé à tout juste un sur cinq !

Entre les rentrées 2006 et 2007, le nombre des enfants de deux ans scolarisés a baissé de 2,9 points soit -14 400 élèves. Les recommandations volontaristes des recteurs accélèrent cette baisse.

Si le taux 2007 avait été identique à celui de 2002, il y aurait eu 65 000 élèves de plus et il aurait fallu 2500 postes supplémentaires. On mesure mieux l'importance des économies réalisées et la motivation profonde des choix gouvernementaux.

L'enseignement catholique se frotte les mains ...

Xavier DARCOS : *"Comme père, je ne crois pas à l'efficacité de la scolarisation à deux ans (...) Je ne comprends pas pourquoi recruter des bac+5 pour faire faire la sieste à des enfants"*.

De son côté, l'enseignement catholique se frotte les mains : « *Le temps est sans doute venu pour les établissements catholiques de redécouvrir leurs savoir-faire spécifiques pour l'accueil des tout-petits dès 18 mois (ou même en deçà).* »

Merci qui ?

Ecole Maternelle : au centre des préoccupations ?

Après avoir commandé un rapport à Alain BENTOLILA, le Ministre a chargé la DGESCO de piloter un groupe de réflexion, composé de représentants des personnels enseignants et d'inspection, de professionnels de l'école maternelle, de représentants des parents d'élèves, et de l'inspection générale.



La méthode de travail proposée par le SE-UNSA (parvenir à une liste de recommandations concrètes partagées) a fonctionné. Le syndicat a participé à chaque séance en apportant des propositions qui ont servi de base aux

travaux du groupe. En conséquence, plusieurs de nos propositions ont été retenues, certaines ont été reformulées de manière à parvenir à un consensus. Le **SE-UNSA** a demandé, pour sa part, que le débat se poursuive sur les 2 points suivants :

- ▶ la scolarisation des moins de 3 ans : demande d'une conférence de consensus ;
- ▶ l'inscription de la maternelle dans la scolarité obligatoire et sa contribution à l'acquisition du socle commun.

Le Ministère ira-t-il jusqu'au bout de la démarche ? En a-t-il seulement la volonté politique ? Les travaux de ce groupe, auquel le **SE-UNSA** a participé activement, n'a bénéficié d'aucun écho médiatique : un signe ?

Rapport BENTOLILA : beaucoup de bruit pour ça ?

Le **SE-UNSA** a pris connaissance du rapport sur l'école maternelle que M. Bentolila a remis au ministre de l'Education nationale. Il y voit un document composite, à la rigueur scientifique incertaine, dont les affirmations, parfois péremptoires, ne débouchent pas nécessairement sur des propositions concrètes et les propositions ne sont pas toujours assises sur une argumentation. Le peu de connaissance des pratiques réelles des enseignants y est frappant. Sur les conclusions formulées, le **SE-UNSA** est clairement en désaccord avec celle sur le désengagement progressif de la scolarisation à 2 ans. Il approuve par contre pleinement l'obligation scolaire à 3 ans qu'il revendique depuis des années.

Droit opposable à la garde d'enfants ?

Le droit opposable à la garde d'enfant, c'est la possibilité pour les parents d'attaquer en justice les collectivités si celles-ci ne sont pas en mesure de leur proposer une solution de garde pour leurs enfants. Nicolas Sarkozy le candidat l'avait promis, Le ministre du Travail et de la Solidarité a annoncé au Sénat que le gouvernement allait soumettre au Parlement "dès 2009" un texte sur le droit opposable à la garde d'enfants, pour une mise en œuvre à partir de 2012.

Dans son intervention au Sénat, Xavier Bertrand est resté très vague sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce droit opposable. Alors que cette réforme impliquera très fortement les collectivités territoriales, il s'est curieusement contenté d'indiquer que "*dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens de la Cnaf, les besoins seront définis et les contours de ce droit précisés*". La pression sur les modes de garde de la petite enfance dépend pour partie, aussi, de la scolarisation en maternelle à partir de deux ans, que l'Education Nationale considère toujours comme une variable d'ajustement de la carte scolaire !